

# Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un décembre à 9 heures, les associés de la société SCI 13,rue Tiergaertel , société civile immobilière au capital de 1000 euros, se sont réunis au siège social à 13, rue Tiergaertel 67380 LINGOLSHEIM dont le n° d'identification est 833 931 538

, au RCS de STRASBOURG, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

\* Étaient présents :

Madame DEMIREL Burcin demeurant à 13, rue Tiergaertel 67380 LINGOLSHEIM titulaire de 50 parts

Madame DEMIREL Dilan Delphine demeurant à 13, rue Tiergaertel 67380 LINGOLSHEIM titulaire de 50 parts

L'assemblée est présidée par Mme ERKEN née DEMIREL Burcin, Présidente et associé de la société.

La Présidente constate que tous les associés de la SCI sont présents ou régulièrement représentés et qu'en conséquence les questions figurant à l'ordre du jour, exigeant une décision unanime conformément aux clauses statutaires, peuvent être votées.

La Présidente constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires, les associés lui en donnent acte.

La présidente met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- le rapport du président
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;

La présidente rappelle aux associés qu'elles ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de la gérante démissionnaire et détermination de ses pouvoirs.

DR

- Modification du nom de madame née DEMIREL épouse ERKEN Burçin suite au jugement de divorce

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

La présidente expose que Madame ERKEN née DEMIREL Burçin a donné sa démission de présidence par lettre en date du 15 décembre, cette démission devenant effective à l'issue de la présente assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de nommer comme nouvelle Présidente Madame DEMIREL Dilan Delphine demeurant à 13, rue Tiergaertel 67380 LINGOLSHEIM, associée pour une durée indéterminée.

Puis, lecture est donnée du rapport de la présidente.

La discussion est ouverte concernant la nomination d'une nouvelle Présidente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés nomme, en qualité de présidente, en remplacement de Madame ERKEN née DEMIREL Burçin, Madame DEMIREL Dilan Delphine demeurant à 13, rue Tiergaertel 67380 LINGOLSHEIM, qui accepte, pour une durée indéterminée, conformément aux clauses statutaires.

La collectivité des associés lui confère les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'ancienne présidente et dans la limite des clauses statutaires.

Madame DEMIREL Dilan Delphine déclare accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune déchéance ou incapacité susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction. Elle déclare en outre remplir les conditions statutaires et qu'elle exercera cette fonction dans le respect des règles légales et statutaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Suite à la nomination de la nouvelle gérante, madame DEMIREL Dilan Delphine en remplacement de Madame ERKEN née DEMIREL Burçin démissionnaire, l'assemblée décide,

BR DO

l'article L. 223-18, de supprimer la mention du nom de Madame ERKEN née DEMIREL Burçin ancienne présidente dans les statuts.

**TROISIEME RESOLUTION :**

Suite au jugement de divorce, madame DEMIREL reprend son nom de jeune fille et les noms des bénéficiaires effectives sont modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal à l'effet d'accomplir, s'il y a lieu, toutes formalités de publicité, de dépôt et autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et associées présentes

Madame, ERKEN née DEMIREL Burçin Présidente, associée

Madame DEMIREL Dilan, associée,



BA D1

